

Service de prévention et santé au travail  Preveno - CENTRE EUROPE (SECTEUR 1) CENTRE EUROPE (GRAND BATIMENT) 1 Avenue de l'Europe 59880 SAINT SAULVE Tel : 03 27 46 19 24	Attestation de suivi individuel de l'état de santé (art L. 4624-1 du code du travail)	Entreprise ETT ADECCO BTP (12457) Médecin référent : Dr BEKONO Estelle
---	--	---

Salarié(e) Nom : ARDHUIN Date de naissance : 27/07/1970	Prénom : David
--	----------------

Emploi(s) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires...) MANOEUVRE OUVRIER
--

Date de la visite Date : 22 avril 2024	Heure d'arrivée : 14h00	Heure de départ : 14h41
--	-------------------------	-------------------------

Type de visite* ☒ Visite d'information et de prévention ☒ initiale (art. R. 4624-10) ☐ périodique (art. R. 4624-16) ☐ Visite de reprise (art. R. 4624-31) ☐ Visite à la demande (art. R. 4624-34) ☐ Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire (art. R. 4624-28) ☐ Visite de mi-carrière (art. L4624-2-2) <i>* Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en suivi individuel renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude</i>

Attestation établie par ☒ Le médecin du travail OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, dans le cadre d'un protocole. ☐ le collaborateur médecin ☐ l'interne en médecine du travail ☐ l'infirmier

Prochaine visite: A revoir au plus tard le : 21/04/2026 ☒ par le médecin du travail ☐ par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail

Estelle BEKONO

Le 22 avril 2024
Dr BEKONO Estelle
 Médecin du travail

Cacheté par PADOA
 Le 22/04/2024



☐ Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail.